



AVIS PUBLIC

Demandes de dérogation mineure

Veillez prendre avis qu'à une séance ordinaire qui sera tenue le 9 avril 2018 à 19 heures, à la salle du conseil municipal au 2^e étage de la mairie, située au 145 rue Saint-Louis, à Saint-Eustache, le conseil sera saisi des demandes de dérogations mineures suivantes:

NATURE ET EFFETS DE LA DÉROGATION DEMANDÉE	DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE
<ul style="list-style-type: none">Permettre un frontage d'un lot projeté de 15,94 mètres et une superficie de 378,2 mètres carrés, alors que la réglementation établit ces normes respectivement à 16,70 mètres et 420 mètres carrés. (DM 2018-0005)	114, 41 ^e Avenue
<ul style="list-style-type: none">Permettre une superficie d'implantation du bâtiment à 826,8 mètres carrés, alors que le règlement de zonage établit cette norme à 1 000 mètres carrés. (DM 2018-0017)	229, rue Robinson
<ul style="list-style-type: none">Permettre que le pourcentage de matériaux nobles sur le mur latéral droit soit de 20,80 % et sur le mur arrière de 0 %, alors que le règlement de zonage établit ces normes à 25 %. (DM 2018-0018)	236, Allée du Golf

Le conseil entendra toute personne intéressée par ces demandes.

Fait à Saint-Eustache, ce 13^e jour de mars 2018.

Le greffier,
Mark Tourangeau